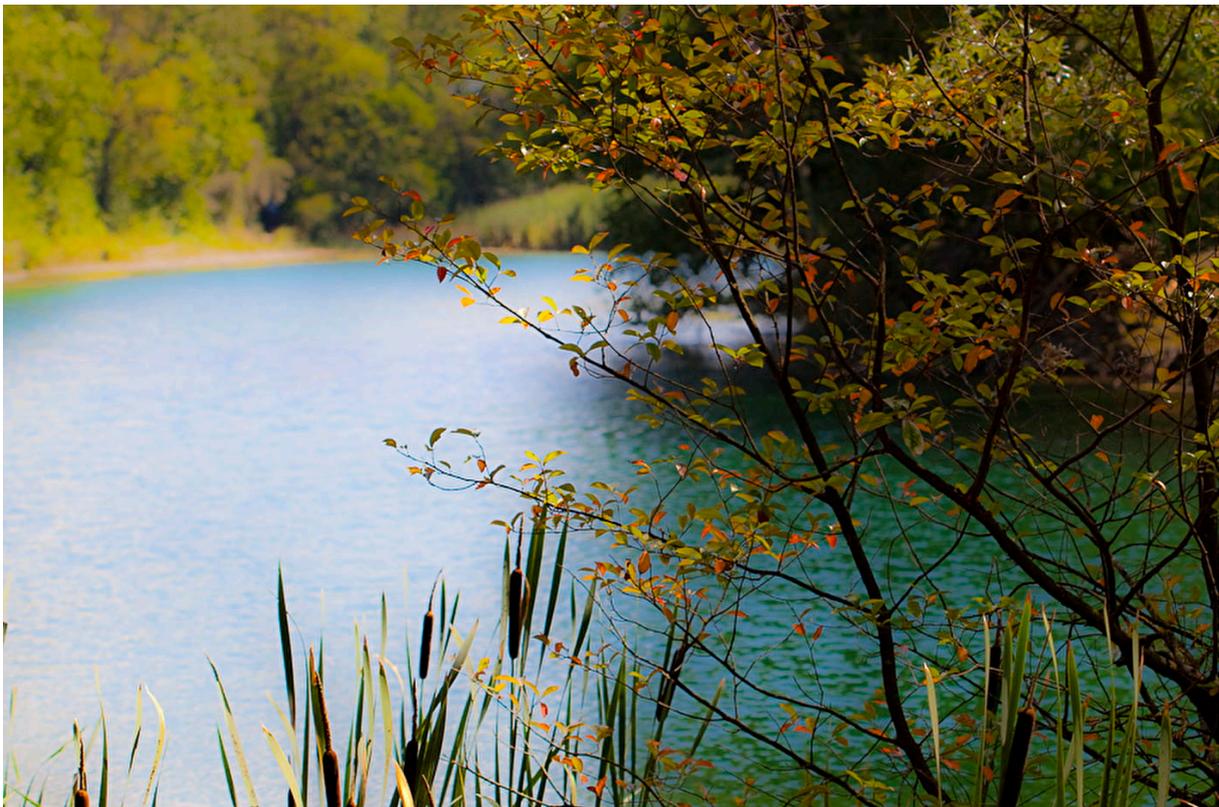




## ACTUALITÉS



**La restructuration des 3 lacs des Ilettes, fait couler beaucoup d'encre et provoque de nombreux commentaires, plus ou moins farfelus. L'occasion de faire le point, pour la pêche, sujet qui nous préoccupe en particulier.**

L'ensembles des 3 lacs des Ilettes fait l'objet d'un **important projet de travaux**. L'AAPPMA du Faucigny a sollicité un rendez-vous auprès de la mairie de Sallanches, afin de connaître qu'elles seront les conséquences pour les pêcheurs, très attachés à la pratique de leur loisir sur ces lacs.

Lors d'une réunion, en octobre 2024, avec le maire et son équipe, la réponse de Georges MORAND a été très claire: **aucune modification des possibilités pour la pêche n'est prévue** avec cette restructuration, contrairement à certaines rumeurs qui circulent.

A l'occasion de cette réunion, il a même été décidé de redonner les **baux de pêche du « lac à l'île » à l'AAPPMA du Faucigny**. Ceci va permettre d'en améliorer l'offre

de pêche et de réactiver la garderie.

**Bien évidemment ces travaux importants, pendant toute l'année 2025, ne se feront pas sans contraintes et désagréments**, au niveau des accès, qui pourront être restreints, dans une zone, ou une autre, en fonction de l'avancement.

**Patience donc, dans l'attente** d'un site encore plus attrayant et avec une offre de pêche renouvelée.

**Le lac à l'île** (1er lac au sud), entièrement dédié à la pêche, doit être agrandi sur l'ancienne piste d'aérodrome. Ceci permettra d'avoir une zone dégagée, favorisant la pêche à la mouche et la société de pêche de Sallanches a l'ambition de monter une école de pêche dans ce domaine.

Par ailleurs, un ponton permettra la traversée du lac et créera de nouveau spots de pêche, en particulier vers les roselières.

Peuplé principalement de salmonidés, il restera en 1ère catégorie piscicole et les baux sont repris par l'AAPPMA du Faucigny, comme déjà indiqué.



**Le lac central**, à vocation de loisir et baignade, aura de nouveaux aménagements dans ce sens et sera, comme jusqu'à présent, interdit à la pêche en période estivale (juillet et août).

Par contre, il restera pêchable en dehors de cette période.

**Le 3ème lac (nord)**, qui doit être classé « Espace Naturel Sensible », restera inchangé et les conditions de pêche seront maintenues. En particulier l'usage du float tube, non motorisé, restera autorisé.